

Mandat de prélèvement SEPA

Zone réservée à Terres de Loire Habitat

Référence unique de mandat (RUM) :

LOCATAIRE

À compléter

NOM et Prénom

Référence dossier

(numéro à 10 chiffres sur votre avis d'échéance)

CRÉANCIER

Zone réservée à Terres de Loire Habitat

Nom **TERRES DE LOIRE HABITAT - OPH DE LOIR-ET-CHER**

ICS (Identifiant créancier SEPA) **FR09ZZZ452644**

Adresse **18, avenue de l'Europe CS 64314**

4 1 0 4 3

BLOIS CEDEX

Pays

FRANCE

DÉBITEUR

À compléter

NOM et Prénom

du titulaire du compte bancaire

Adresse

(numéro, nom de rue, code postal et ville)

Pays

IBAN

Numéro d'identification international du compte bancaire (International Bank Account Number)

BIC

Domiciliation

Numéro d'identification international de votre banque (Bank Identifier Code)

INFORMATIONS concernant le prélèvement

À cocher et à compléter

Prélèvement le ☐ 1^{er} ☐ 5 ☐ 10 ☐ 15 du mois

(date à choisir en fonction du versement de vos ressources)

Date du 1^{er} prélèvement (MM/AAAA)

Païement récurrent/répétitif pour : ☐ Loyer, charges... ☐ Plan d'apurement

À compléter et à signer

En signant ce formulaire, vous autorisez Terres de Loire Habitat à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte, si la situation de ce dernier le permet, conformément aux instructions de Terres de Loire Habitat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Les informations obligatoires relatives au montant et à la date de prélèvement seront portées mensuellement sur l'avis d'échéance. Les informations vous seront transmises au moins trois jours avant la date de prélèvement.

Fait à (lieu)

Le (date : JJ/MM/AAAA)

Signature(s)

MERCI DE JOINDRE VOTRE
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB IBAN BIC)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier papier et informatisé, par la direction de la Clientèle et de la Proximité, dans le but de prélever les sommes dues dans le cadre du contrat de bail. Elles sont conservées pendant la durée du bail et ce jusqu'au solde de l'impayé le cas échéant et ne seront accessibles que par la direction de la Clientèle et de la Proximité. Conformément à la loi informatique et libertés complétée par le Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'adresse suivante : DPO@tdlh.fr

À RETOURNER À

Terres de Loire Habitat

Direction Clientèle et Proximité - Pôle Gestion locative - 18, avenue de l'Europe - CS 64314 - 41043 Blois Cedex